



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Détermination des interrégions

Question écrite n° 9206

Texte de la question

M. Jean-Félix Acquaviva alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les conséquences néfastes de l'application de l'arrêté du 10 mars 2004 portant sur la détermination des interrégions. En effet, le découpage actuel prive les centres hospitaliers corses de 43 % des étudiants reçus en première année de médecine de l'Université de Corse dans la mesure où ces derniers, en continuant leur cursus à Paris, sont empêchés d'exercer un stage interne dans les centres hospitaliers de Corse. De plus, la dépendance administrative exclusive du centre hospitalier de Bastia et de celui d'Ajaccio, respectivement envers le centre hospitalier universitaire de Nice et de Marseille, est contreproductive et elle le devient davantage depuis la fusion des deux départements corses et la création de la nouvelle collectivité de Corse. D'une part, elle n'enraye pas, mais renforce, la dynamique de désertification médicale en Corse, tout particulièrement dans les zones rurales et de montagne. D'autre part, elle impose une séparation qui n'a plus lieu d'être entre Ajaccio et Bastia du fait de la fusion des départements. Ainsi, seulement 17 % des étudiants reçus en première année de médecine continuent leur cursus à Nice et peuvent donc effectuer un stage interne au C.H. de Bastia. Ainsi, il appelle à une modification de l'arrêt susvisé afin que les C.H. de Bastia et d'Ajaccio puissent accueillir en stage interne tous les étudiants reçus en première année de médecine de l'Université de Corse. Le besoin de nouveaux médecins est d'autant plus pressant du fait du vieillissement des actuels médecins spécialistes en Corse ; cette situation demande une réponse claire au nom de l'intérêt général à la fois pour combler la carence de spécialistes dans les centres hospitaliers de Corse, mais aussi pour revitaliser l'intérieur en manque critique de personnel médical. Il souhaiterait donc connaître ses intentions sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Félix Acquaviva](#)

Circonscription : Haute-Corse (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9206

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 mai 2019

Question publiée au JO le : [12 juin 2018](#), page 4940

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)